

Place financière : la Suisse bientôt retardataire fossile en matière de climat ?

Berne, 26 juin 2020. Avec le rapport « Le développement durable dans le secteur financier en Suisse » publié aujourd'hui, le Conseil fédéral continue à miser sur l'action volontaire. Alors que l'UE montre la voie en matière de réorientation des investissements financiers des banques, des compagnies d'assurance, des gestionnaires d'actifs et des fonds de pension vers des solutions respectueuses du climat grâce à une réglementation efficace, la Suisse se concentre sur la transparence et la disponibilité d'informations comparables pour les acteurs du marché. Le Conseil fédéral ne reconnaît donc pas que le secteur financier doit apporter une contribution essentielle à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux.

Aujourd'hui à 10 heures, le conseiller fédéral Maurer a demandé une conférence de presse. Le Conseil fédéral conclut du rapport du groupe de travail interne de l'administration que le secteur financier a déjà pris lui-même des mesures pour accroître la durabilité de ses activités. Dans sa déclaration, Ueli Maurer met en lumière la proximité exceptionnelle entre le gouvernement et le secteur financier. Il le souligne en transmettant sans commentaire la question de savoir quelle voie du réchauffement climatique est soutenue par la stratégie du Conseil fédéral au secteur financier lors de la conférence de presse. L'Alliance Climatique arrive à une conclusion différente. L'État doit maintenant donner des signes clairs sur la manière dont une réorientation conforme à l'Accord de Paris peut être réalisée.

L'UE est en avance sur la Suisse : Les banques, les fonds de pension et les autres acteurs financiers devront bientôt dévoiler leurs stratégies de rendre leurs investissements durables. Cette mesure obligera le secteur financier à éviter la perte de valeur imminente des investissements dans les entreprises de l'économie fossile. En outre, l'UE exige explicitement que les effets négatifs de ses investissements sur le climat, l'environnement et la justice sociale soient réduits.

« Au sein de l'UE, l'attente passive de voir si la demande publique de prise en compte des risques climatiques se concrétisera d'elle-même appartient au passé », déclare Christian Lüthi, directeur de l'Alliance Climatique : « Le Conseil fédéral et la politique doivent enfin reconnaître que la place financière est le plus grand levier de la Suisse pour éviter un réchauffement catastrophique de plus de 1,5 degré. »

L'Alliance Climatique demande au Conseil fédéral et aux responsables politiques d'intégrer immédiatement et intégralement dans le droit suisse les dispositions de l'UE relatives à l'amélioration de la gestion des risques financiers liés au climat et à la réorientation des flux financiers. L'approche actuelle de laissez-faire doit être remplacée par une gestion active avec des mesures ciblées. La Suisse ne peut être un pionnier de la finance durable que si l'impact environnemental des flux financiers est placé au centre.

Pour des informations supplémentaires :

Christian Lüthi, Directeur, Alliance Climatique, Tel. +41 76 580 44 99, christian.luethi@klima-allianz.ch

Demandes de l'Alliance Climatique

L'Alliance Climatique attend du groupe de travail mis en place par le gouvernement fédéral qu'il intègre les demandes suivantes dans ses prochains travaux.

L'équivalence de la place financière suisse avec l'UE doit être établie avec des obligations légales d'information de la part de la Confédération. Ceux-ci doivent présenter les risques financiers liés au changement climatique.

Comme dans l'UE, la transparence doit être fondée sur la reconnaissance du fait que le devoir fiduciaire de diligence des acteurs financiers inclut la prise en compte de la durabilité et des risques climatiques. La sécurité juridique doit être créée par des dispositions légales.

En équivalence avec l'UE, elles devraient s'appliquer aux acteurs suivants du secteur des services financiers :

a) Les acteurs des marchés financiers

- Les banques (en tant que gestionnaires d'actifs, gestionnaires de fortune collective, fournisseurs de fonds)
- Assurance (assurance privée, y compris les institutions de retraite privés)
- Régimes de retraite professionnelle (fonds de pension et compagnies d'assurance ayant des régimes de retraite professionnelle)
- Suva
- Fonds de compensation de l'AVS (Compenswiss)
- Fonds de démantèlement et de gestion des déchets des centrales nucléaires

b) Conseillers financiers (personnes physiques et morales) :

- Conseillers en investissement (Investment Consultants)
- Conseiller à la clientèle
- Contrôleurs d'investissement tels que les consultants en gestion de la liquidité des actifs dans le domaine de la prévoyance professionnelle

Ces acteurs financiers doivent publier sur leurs sites web :

- leurs stratégies d'intégration de la viabilité financière et des risques climatiques dans leurs processus de décision ou de conseil en matière d'investissement,
- leur identification et leur description de la viabilité financière et des risques climatiques pertinents.

Les acteurs des marchés financiers qui proposent des produits et services financiers (gestion d'actifs, organismes/fonds de placement collectif) doivent identifier et décrire les risques liés à la durabilité et au climat en montrant l'impact attendu sur le rendement de leurs produits et services financiers.

Les exigences ci-dessus sont équivalentes au règlement UE 2019/2088 sur les obligations d'information liées au développement durable dans le secteur des services financiers.

Informations générales

La politique du Conseil fédéral

[La place financière suisse doit être une référence mondiale en matière de services financiers durables](#) (26.06.2020)

Les nouvelles dispositions de l'UE

[REGULATION \(EU\) 2019/2088 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 27 November 2019 on sustainability-related disclosures in the financial services sector:](#)

- Financial market participants shall publish on their websites information about their policies on the integration of sustainability risks in their investment decision-making process.
- Financial advisers shall publish on their websites information about their policies on the integration of sustainability risks in their investment advice or insurance advice.
- Financial market participants shall include:
 - information about their policies on the identification and prioritisation of principal adverse sustainability impacts and indicators;
 - a description of the principal adverse sustainability impacts and of any actions in relation thereto taken or, where relevant, planned;
 - a reference to their adherence to responsible business conduct codes and internationally recognised standards for due diligence and reporting and, where relevant, the degree of their alignment with the objectives of the Paris Agreement.

[Finance durable: l'UE parvient à un accord politique sur un système de classification unifié au niveau de l'UE](#)

En décembre 2019, le Parlement et le Conseil de l'UE sont parvenus à un accord politique sur la réglementation de la taxonomie. Il fournit le cadre pour l'établissement d'une « liste verte » d'activités économiques et la classification des entreprises comme brunes ; elle comprendra également des obligations de publication détaillées pour les acteurs du marché. L'UE disposera bientôt d'un système de classification commun qui incitera le secteur privé à investir dans le développement durable et contribuera à une économie climatiquement neutre. Cela sert de base pour décider quels investissements peuvent être considérés comme durables et respectueux du climat et lesquels ne le sont pas.

[Swiss Sustainable Finance, EU Action Plan on Sustainable Finance, Effect on Swiss Financial Institutions](#), décembre 2019, Résumé de l'état actuel de toutes les dispositions de l'UE.

Les leviers climatiques de la Suisse

[Le plus grand levier par lequel la Suisse peut influencer le climat, c'est l'argent](#) (site web de l'Alliance climatique)

Les activités gérées par la place financière suisse produisent **vingt fois** plus d'émissions de gaz à effet de serre que les activités « territoriales ». La preuve en est [ici](#) (en allemand)

[Analyse de compatibilité climatique des portefeuilles des caisses de pensions et des assurances suisses](#), OFEV (2017)

Les tests montrent que les investissements actuels soutiennent un réchauffement de 4-6 degrés Celsius.

De plus amples informations générales sont disponibles sur le [site web de l'Alliance Climatique](#)
Twitter: [@alliance_climat](#) #DIVESTCaissesPension #BNSDivest